



Comité Technique Local DRFIP 35 **30 novembre 2012**

Déclaration des élus CGT

Monsieur le président,

Ce CTL se situe trois jours après la grève du 27 novembre 2012. A cette occasion, l'intersyndicale avait appelé à un rassemblement à 10h30 devant la Cité administrative. Les grévistes présents ont décidé de « monter à la direction » afin de vous porter leurs revendications.

Ils vous ont rappelé les motifs de la grève : opposition aux suppressions d'emplois (39 suppressions C en Ille-et-Vilaine au 1^{er} septembre 2013, plus de 300 depuis dix ans !) et aux réductions budgétaires qui mettent en danger l'exercice des missions de la DGFIP, sacrifient la sécurité et la santé des agents et amplifient la dégradation des conditions de travail.

Vous nous avez expliqué que, sur fond de contrainte budgétaire, les suppressions d'emplois se justifient par des gains de productivité générés notamment par télé IR, télé TVA, centre prélèvement services ou dématérialisation des produits locaux. Pour la CGT, c'est une décision politique où le choix est fait de satisfaire les demandes du patronat au détriment des besoins fondamentaux des populations. De ce point de vue, le gouvernement s'aligne, comme le précédent, sur les orientations imposées par la troïka (FMI, BCE, commission européenne). La démarche stratégique est un des outils de cette politique à la DGFIP.

Avec les agents nous avons aussi dénoncé la remise en cause par la DG du plan de qualification, notamment en Ille-et-Vilaine où les promotions sont moins importantes que l'année dernière.

Nous avons critiqué le dispositif du jour de carence qui pousse des collègues à renoncer à des arrêts maladie et à poser des congés. Ainsi, on note à la DRFIP une diminution de 34% des arrêts maladie pour le 2^{ème} trimestre 2012 par rapport au 2^{ème} trimestre 2011. Le tableau de bord de veille sociale dont nous allons parler dans ce CTL le démontre.

Les grévistes, qui représentaient de nombreux services de la DRFIP, se sont exprimés pour illustrer la dégradation de l'exercice des missions et des conditions de travail causées par les suppressions d'emplois.

Des SIE aux trésoreries en passant par les SIP et les services de direction, le sentiment de ne plus pouvoir faire correctement son travail est de plus en plus important. Les conséquences sur la santé des agents sont parfois dévastatrices, comme l'a exprimé un collègue travaillant dans une petite trésorerie. Une pétition massivement signée par les agents de St-Malo vous a été remise à cette occasion : quelles réponses y apportez-vous ?

Nous avons aussi réaffirmé le lien entre les suppressions d'emplois et la souffrance au travail ainsi que votre responsabilité pénale en la matière. Le croisement des chiffres entre les effectifs et le nombre d'agents en souffrance comptabilisé par la médecine de prévention au niveau national entre 2008 et 2010 le démontre : le nombre d'agents du ministère des Finances est passé de 150 780 à 145 286 et le nombre d'agents en souffrance de 1872 à 2374.

Vous avez admis que les suppressions d'emplois ont des conséquences sur les missions et les conditions de travail, en déclarant faire de votre mieux pour atténuer les difficultés tout en appliquant les décisions politiques. Pour notre part, si nous reconnaissons la légalité des décisions parlementaires, nous réaffirmons la légitimité de la démocratie sociale, le droit de grève inscrit dans la constitution, la légitimité des syndicats et de nos revendications.

Si nous sommes témoins de l'augmentation de la paupérisation d'une partie grandissante de la population, en même temps nous sommes bien placés pour constater que la fiscalité patrimoniale et des professionnels est très favorable aux plus fortunés et aux entreprises. Or, nous n'avons pas les moyens humains et matériels dans les services de gestion et de contrôle pour vérifier efficacement ces catégories, alors même que le ministre Jérôme CAHUZAC prétend « sanctuariser la mission de contrôle fiscal ».

Aujourd'hui, nous allons débattre du tableau de veille sociale.

Pour la CGT, il s'agit d'un outil, pour lequel nous allons apporter des critiques, positives et négatives, dans la discussion. Nous avons souhaité avoir des éléments de comparaison fiables, sur plusieurs semestres antérieurs, qui malheureusement sont absents.

Pour nous, au même titre que le DUERP auquel il doit être adossé, il permettra l'aide à la détection des situations de souffrance au travail. Ces deux outils doivent aboutir à la mise en place des moyens de préventions des risques professionnels que vous devez légalement aux agents.

Cependant, pour la CGT et les personnels, ce qui est toujours en cause c'est la question de l'emploi, mais aussi la conception même du travail, la culture de performance, le manque de soutien technique, la priorisation des tâches, l'accueil du public dans des contextes difficiles et le manque de reconnaissance des agents... tous ces éléments qui contribuent à la dégradation des conditions de vie au travail.

Rennes, le 30 novembre 2012